

Termes de référence de l'évaluation

1. Résumé de l'évaluation

Code du projet et nom du programme/projet	CBP022-CBM-CI (P4120-MYP) "The Creation of Improved Access to Comprehensive Child Eye Services in Côte d'Ivoire by Building a Strong Network"
Nom de l'organisation/des organisations partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle • Programme National de la Santé Oculaire (PNSO) • Directions Régionales de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle de Gbêkê et du Poro • Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bouaké • Centre Hospitalier Régionale (CHR) de Korhogo • Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation de Gbêkê et du Poro
Dates de début et de fin du projet ; phase du projet le cas échéant	Du 15 janvier 2021 au 31 Août 2023.
Objectif de l'évaluation	Mesurer les effets du projet à des fins d'apprentissage organisationnel pour un renforcement des interventions en matière de santé oculaire infantile.
Type d'évaluation	Evaluation finale du projet.
Organisation contractante/personne de contact	CBM Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission e.V Bureau pays de Côte d'Ivoire Directrice Pays : Madame Afoka Laure TAY Responsable des Programmes : Monsieur AKA Christian
Membres de l'équipe d'évaluation (si connus)	N/A
Méthodologie primaire	Méthodes mixtes intégrant les éléments quantitatifs et qualitatifs. Enquête participative et inclusive
Dates proposées pour le début et la fin de l'évaluation	10/07/2023 au 18/08/2023
Date prévue pour la publication du rapport d'évaluation	25/08/2023
Destinataire du rapport d'évaluation final	CBM Christoffel-Blindenmission Christian Blind Mission e.V Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle

2. DESCRIPTION DU PROJET (1 page maximum)

Objectif Général du projet	Renforcer le système national de soins oculaires en fournissant des services de santé oculaire durables, accessibles, complets et de qualité à tous les segments de la population.
Objectifs Spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des services de santé oculaire de qualité destinés aux enfants et aux autres groupes vulnérables soient accessibles aux enfants vivant dans des zones reculées ; 2. La viabilité à long terme des interventions du programme soit assurée grâce au renforcement des capacités et à l'engagement des parties prenantes locales ; 3. Des mécanismes de suivi et d'évaluation soient mis en place.
Période d'exécution du projet	Du 15 janvier 2021 au 31 août 2023 .
Population cible	Le projet doit toucher 224 000 enfants à Bouaké et Korhogo. le projet doit toucher 168 agents de santé primaire et tertiaire.
Parties prenantes	CBM, PNSO, les Directions Régionale de la Santé de Gbêkê et du Poro, les Directions Régionales de l'Education Nationale de Gbêkê et du Poro, les Directions Départementales de la Santé de Bouaké Nord-Ouest et de Korhogo 1, le CHU de Bouaké, le CHR de Korhogo, les Agents de Santé Primaire des districts sanitaires suscités, les Agents de Santé Primaire des districts sanitaires suscités, les radios communautaires de Bouaké et Korhogo.
Activités exécutées	<p>Objectif 1 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité de services de santé oculaire de qualité pour les enfants et les autres groupes vulnérables</p> <p>A1 : Atelier pour la planification et le lancement avec les parties prenantes</p> <p>A3 : Achat et distribution de matériel de soins oculaires</p> <p>A4 : Fourniture de soins oculaires au niveau communautaires, primaires et secondaires</p> <p>A5 : Fourniture de soins oculaires au niveau tertiaires</p> <p>A6 : Sensibilisation sur les pathologies oculaires et le référencement des cas</p> <p>Objectif 2 : Assurer la durabilité à long terme des interventions du programme par le renforcement des capacités et l'engagement des parties prenantes locales</p> <p>A 1 : Nomination des coordinateurs de terrain au CHR Korhogo et au CHU Bouake</p> <p>A 2 : Formation des coordinateurs de terrain</p> <p>Objectif 3 : Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont mis en place</p>

	A 2 : Réunions des comités communautaires
Activités en cours	<p>Objectif 1 : Amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité de services de santé oculaire de qualité pour les enfants et les autres groupes vulnérables</p> <p>A2 : Formation des agents de santé communautaires et des agents de santé primaires</p> <p>Objectif 3 : Des mécanismes de suivi et d'évaluation sont mis en place</p> <p>A 1 : Suivi</p> <p>A 3 : Réunions du comité de pilotage</p>
Budget	USD \$334,698

3. Objectif de l'évaluation et usage prévu

Cette évaluation finale a pour but d'apprécier les effets du projet sur les bénéficiaires directs (Ministère de la Santé, PNSO, CHU, CHR et Ministère de l'Education Nationale) et sur les bénéficiaires finaux, les patients et la population des zones cibles, à savoir les Districts Bouaké Nord Est et Korhogo 1. Le tableau ci-dessous révèle, plus en détail, les groupes cibles couverts par cette évaluation.

L'objectif d'évaluation finale de ce projet sera de :

- Mesurer les effets du projet sur la disponibilité de services de santé oculaire durables, accessibles, complets et de qualité à tous les segments de la population en mettant l'accent sur les critères d'évaluation du CAD de l'OCDE, à savoir la (pertinence, efficacité, efficience, impact, cohérence et viabilité).

Partenaires	Activités
PNSO	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le développement et de signature d'une convention et d'un avenant à la convention entre CBM et le Ministère de la Santé dans le cadre du présent projet - Apporter des appuis techniques et institutionnels durant la réalisation du projet - Identifier et mettre à disposition des Médecins et Infirmiers Spécialisés en Ophtalmologie à former - Superviser en routine les sites du projet - Gérer la remontée des données depuis le niveau communautaire jusqu'au niveau centrale - Coordonner les activités de gestion des données des Chargés de Suivi Epidémiologique (CSE) des Districts et Régions Sanitaires cibles - Coordonner les activités des Coordonnateurs Terrain sur le projet - Assurer la présidence et le secrétariat des réunion du Comité de Pilotage
CHU de Bouaké	<ul style="list-style-type: none"> - Former les Médecins et Infirmiers Spécialisés en Ophtalmologie dans le cadre du projet - Instituer par le projet comme le centre de référence pour la prise en charge complète

	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des prestations portant sur la consultation ophtalmologique des bénéficiaires - Mettre à disposition du projet un Infirmier Spécialisé en Ophtalmologie formé à la prise en charge de la basse vision
CHR de Korhogo	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des prestations portant sur la consultation ophtalmologique des bénéficiaires - Mettre à disposition du projet un Infirmier Spécialisé en Ophtalmologie formé à la prise en charge de la basse vision
Directions Régionales de la Santé Gbêkê et Poro	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des missions radio - Sensibiliser par la stratégie du porte-à-porte dans les communautés - Coordonner au quotidien les activités des Agents de Santé Communautaire - Organiser des supervisions pour le renforcement de capacité de routine des agents de santé de premier contact et des agents de santé communautaire - S'assurer de la qualité des données transmises des ASC
Directions Régionales de l'Éducation Gbêkê et Poro	<ul style="list-style-type: none"> - Autoriser les accès dans les écoles primaires et secondaires pour les campagnes de dépistage de pathologies oculaires dans les écoles - Faciliter la distribution des lunettes dans les écoles

4. Champ d'application de l'évaluation

Cette évaluation se tiendra dans deux (02) Districts Sanitaires (District sanitaire de Bouaké Nord-Ouest et Korhogo 1). L'évaluation couvrira la période de démarrage du projet jusqu'à sa fin, c'est à dire du 15 janvier 2021 au 31 août 2023.

5. Public cible et apprentissage

Cette étude est conduite pour apprécier la qualité d'intervention sur la vie des populations. Les résultats issus de cette étude participeront à l'amélioration des approches dans d'éventuels futurs projets. Ainsi, pour le ministère de la santé, les informations contenues dans le rapport, contribueront à apprécier l'impact des projets de santé oculaires sur la vie des populations, ce qui pourrait susciter des prises de décisions conséquentes. Par ailleurs, les résultats seront adressés à CBP et CBM pour une retro information sur les acquis et les insuffisances du projet à son terme.

C'est en ce sens que l'équipe d'évaluateur facilitera la compréhension dans l'écriture du rapport et produira un Power Point de présentation du résumé des acquis de l'évaluation.

6. Questions d'évaluation

QE 1 : La pertinence et la qualité de la conception

- Les méthodologies et stratégies du projet sont-elles en adéquation avec les priorités et les besoins, du ministère, des CHU, des CHR, et des communautés ?

QE 2 : Evaluer l'efficacité du projet

Quelle efficacité du projet, en terme :

- Renforcement de capacité des Agents de Santé Communautaire, des Coordonnateurs Terrain, des Agents de Santé de Premier Niveau, les Médecins Ophtalmologistes et Infirmiers Spécialisés en Ophtalmologie ;
- Stratégies d'identification des enfants atteints de pathologies oculaires dans les communautés ;
- Stratégies d'identification des enfants atteints de pathologies oculaires dans les écoles ;
- Système de référencement des enfants souffrants de pathologies oculaires ;
- Système de prise en charge des enfants atteints de pathologies oculaires à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- Sensibilisation des communautés sur les questions de santé oculaire ;
- Mécanismes de collecte et de traitement des données ;
- Mécanismes de coordination et de pilotage du projet ;
- Mécanismes de dotation d'équipements et de consommables.

QE 3 Evaluer l'efficacité du projet

- L'investissement (humain, matériel et financier) fait dans le cadre de ce projet a-t-il apporté une valeur ajoutée par rapport au résultat atteint ?
- Quel est le rapport entre les coûts investis et le nombre de bénéficiaires ?
- Comment évaluer la pertinence des extensions sans coût ?

QE 4 : Evaluer l'effet en termes de changement social produit

- Quel sont les changements de connaissances, attitudes et pratiques constatées chez les acteurs clés et les communautés cibles du projet au regard de la santé oculaire ?

Q5 : Evaluer la durabilité du projet

- Le projet a-t-il favorisé l'accès aux soins oculaires et à la chirurgie des enfants ?
- Quelles stratégies sont ou doivent être mise en œuvre par les parties prenantes pour assurer la continuité des services ?

Q6 : Genre et égalité

- Le projet a-t-il pris en compte la question du genre dans sa conception et la mise en œuvre ?
- La collecte et les traitements des données a-t-elle pris en compte la gestion du genre ?
- Quelle analyse fait-on des écarts éventuels entre les différentes catégories de bénéficiaires ?

Q7 : Sauvegarde des enfants et des adultes à risque

- Dans quelle mesure les aspects de sauvegarde ont été pris en compte et comment les mécanismes respectifs ont été établis, utilisés et respectés.
- Ce projet a-t-il créer un environnement sûr pour les enfants et les adultes à risque ? Si oui ou si non, comment cela s'explique ?

7. Méthodologie

Cette évaluation sera conduite de façon participative et mettra un point d'honneur sur l'inclusion des personnes handicapées et des enfants.

L'évaluation finale comprend les éléments suivants :

- Rencontre et discussions avec le bureau pays, d'analyse documentaire (document cadre, proposal, conventions, rapports...)
- Visite de terrain et d'interview des différents acteurs et parties prenantes que sont le ministère de la santé (cabinet et PNSO), le CHU de Bouaké (Direction et service d'ophtalmologie), le CHR de Korhogo (Direction et service d'ophtalmologie), les Directions Régionales de la Santé et de l'Education Nationale des zones cibles et les patients et familles ayant bénéficié de services dans le cadre du projet.
- Atelier de restitution et d'appropriation à Bouaké qui réunira les représentants de tous les acteurs clés du projet.

8. Responsabilités de la direction et équipe d'évaluation

Responsabilité de la demande

Le bureau pays CBM CI via le Responsable des Programmes, AKA Christian, est chargé de commanditer l'évaluation. Il participe à la collecte des offres, leur évaluation et la sélection finale des évaluateurs. Par ailleurs, le Comité de Pilotage du projet interviendra sur l'approbation des rapports finaux transmis par les évaluateurs.

Responsabilité de direction et logistique

Le Chargé de Projet Santé Oculaire Inclusive de CBM CI ainsi que l'équipe du PNSO vont appuyer l'évaluateur dans l'organisation logistique de la mission (agenda pour les entretiens, préparation de lieu d'entretiens...), ils vont mobiliser les différents partenaires et s'assurer de leur implication dans l'évaluation.

Équipe d'évaluation

Cette évaluation sera conduite par une équipe d'experts locaux dont :

- 1 expert responsable de l'évaluation avec une expérience de 10 ans au moins dans les évaluations de projet en santé, avoir également une expérience dans l'évaluation d'un projet similaire, avoir des connaissances dans le domaine de l'inclusion des personnes handicapées, avoir déjà évalué des projets avec les organisations internationales.
- 1 expert en appui santé publique et/ou santé oculaire, avoir également une expérience dans l'évaluation d'un projet similaire, avoir des connaissances dans le domaine de l'inclusion des personnes handicapées, avoir déjà évalué des projets avec les organisations internationales.

Les deux évaluateurs seront responsables d'inscrire la mission d'évaluation dans le cadre administratif et réglementaire de la Cote d'Ivoire.

9. Produits livrables

Le rapport doit être présenté dans le format standard du rapport d'évaluation de CBM en français avec au moins un résumé en anglais. Tous les documents de base, y compris les questionnaires, les enquêtes, etc. doivent être fournis sous forme d'annexe.

- Le rapport initial de démarrage : Une note méthodologique assortie d'un plan de travail et d'un chronogramme détaillé : 04/08/2023
- Le rapport provisoire doit être remis au plus tard le : 18/08/2023
- Rapport final à remettre au plus tard le : 25/08/2023

Les rapports d'étape et finaux seront présentés au Comité de Pilotage pour adoption.

10. Calendrier de l'évaluation

Tâche	Emplacement	Nombre de jours	Dates prévues
Publication de l'offre	En ligne/Physique	12	10/07/2023 au 21/07/2023
Date limite de réception des offres techniques et financière	Bureau pays CBM	1	21/07/2023
Analyse des offres et sélection des évaluateurs	Bureau Pays CBM	4	24 au 27/07/2023

Réunion de cadrage avec l'équipe des évaluateurs sélectionnés	Bureau Pays CBM	1	28/07/2023
Revue documentaire et remise du rapport de démarrage	Bureau Pays CBM	4	31/07 au 04/08/2023
Mission de terrain	Bouaké/Korhogo	11	07 au 13/08/2023
Préparation et remise du rapport intermédiaire	Bureau Pays CBM	5	14 au 18/08/2023
Remise du rapport définitif	Bureau Pays CBM	5	21 au 25/08/2023
TOTAL		47	

11. Mode de paiement

Le budget sera réajusté à l'offre du cabinet le mieux-disant.

Les paiements s'échelonnent comme suit : 60% à la signature du contrat et 40 % à la validation du rapport final. Le budget de l'évaluation, est à la charge du Bureau Pays de CBM. Il est de Toutes Taxes Comprises et prend en compte les honoraires des évaluateurs ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement sur les sites du projet.

12. Application

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises au plus tard le 21/07/2023 à 12h (version physique en 3 copies) au bureau de CBM Cote d'Ivoire à la Riviera les Jardins, et envoyées par mail aux adresses suivantes : Jobs.Ivorycoast@cbm.org / JorselineSinga.Dion@cbm.org

Chaque dossier doit comprendre :

- Une proposition technique (protocole de recherche) ;
- Une proposition financière comprenant tous les documents légaux à jour en vigueur pour la passation de marché ;
- CV détaillé de chaque membre de l'équipe proposée
- Une déclaration de la disponibilité

Seules les candidatures complètes seront prises en considération. Le contractant peut demander des références et/ou des exemples de travaux et de rapports antérieurs pendant la procédure de recrutement. Le contractant se réserve le droit de mettre fin au contrat si les membres de l'équipe proposés et convenus ne sont pas disponibles au début de l'évaluation et qu'aucun remplacement adéquat ne peut être fourni.

Chaque membre de l'équipe, y compris les interprètes, les recenseurs, etc., doit se conformer pleinement au code de conduite et à la politique de protection de l'enfance de CBM ou de l'organisation partenaire et les signer, ainsi que s'engager à respecter la sécurité et la confidentialité des données.

13. Documentation

Les à mettre à la disposition de l'équipe d'évaluation sont les suivantes :

- 1- Le document projet ;
- 2- Les rapports trimestriels narratifs et financiers ;
- 3- Les rapports d'activités ;
- 4- Les rapports de supervision ;
- 5- Les matrices de collecte de données ;
- 6- Les conventions ;

7- La liste des équipements offerts ;

8- Les rapports d'activité des radios locales.

Annexe 1 : Analyse des parties prenantes pour l'évaluation.

Cette matrice peut être utilisée pour dresser la liste des parties prenantes impliquées dans le projet et déterminer si et comment elles peuvent contribuer à l'évaluation, par le biais d'entretiens, d'enquêtes et de réunions.

Énumérer **toutes** les parties prenantes externes et internes actuelles et potentielles, y compris les bénéficiaires, qui contribuent ou influencent le succès du ou des projets proposés qui sont évalués.

Parties prenantes	Quel est leur intérêt et leur contribution au projet proposé ?	Quel est leur pouvoir et leur influence sur le projet (note de 1 à 5 ; 1=faible, 5=élevé) ?	Le projet impliquera-t-il / ces parties prenantes dans l'évaluation ? Comment ?
Principales parties prenantes			
Les enfants opérés dans le cadre du projet	C'est pour eux que le projet a été écrit.	5	Oui, Le PNSO se chargera de les contacter pour une prise de rendez-vous.
Les Professionnels de santé formés sur le projet (Médecins, Infirmiers, médecins ophtalmologistes, Infirmiers spécialisés en Ophtalmologie / Basse Vision)	<p>Il s'agira d'évaluer l'impact des formations reçues sur le quotidien de leurs prestations dans les structures hospitalières.</p> <p>Par ailleurs, il faudra identifier les changements de comportements (Connaissances, attitudes et pratiques).</p> <p>Intervenir sur la gestion des données reçues par les ASC (cela va concerner les Agents de santé de premier niveau). Les stratégies adoptées pour améliorer la performance des ASC.</p> <p>Identifier les difficultés rencontrées</p>	5	Oui, Le PNSO se chargera de les contacter pour une prise de rendez-vous.

	dans le projet et les recommandations qui en découlent.		
Parties prenantes secondaires			
Les radios locales	<p>L'évaluation mettra en lumière la qualité des messages transmis et la période occupée pour leur transmission.</p> <p>Il s'agira également d'apprécier l'effet de ces messages sur la communauté.</p>	2	Oui, Le PNSO se chargera de les contacter pour une prise de rendez-vous.
Les leaders communautaires	<p>L'évaluation devrait mettre en lumière le changement de comportement (connaissances, attitudes et pratiques) au regard de leur exposition aux messages de sensibilisation.</p> <p>Il s'agira d'apprécier également leur contribution à la mise en place d'un réseau solide de référencement avec les ASC.</p>	3	Oui, Le PNSO se chargera de les contacter pour une prise de rendez-vous.
Les Agents de Santé Communautaire	<p>Il s'agira d'évaluer l'efficacité de leur travail sur les points suivants :</p> <p>Les activités de sensibilisation ;</p> <p>Les activités de dépistages communautaires ;</p> <p>Les activités de référencement de la communauté vers le niveau primaire ;</p>	4	Oui, Le PNSO se chargera de les contacter pour une prise de rendez-vous.

	<p>Le suivi des patients pour éviter des perdus de vue ;</p> <p>La collecte et la transmission de données au niveau supérieur ;</p> <p>L'adéquation ressources mises à dispositions et résultats obtenus ;</p>		
<p>Les Directeurs Régionaux de l'Education Nationale / DMOSS</p>	<p>L'évaluation permettra de faire le bilan des activités de dépistage et de distribution de lunettes dans les écoles.</p> <p>Par ailleurs, s'assurer que tous les enfants éligibles ont reçu les lunettes. Apprécier l'effet immédiat de l'action et montrer leur niveau d'implication depuis la phase de démarrage de la campagne jusqu'à sa clôture.</p>	3	<p>Oui, Le PNSO se chargera de les contacter pour une prise de rendez-vous.</p>
<p>Les directeurs Départementaux de la Santé</p>	<p>Il s'agira d'évaluer leur contribution à la mise en œuvre du projet :</p> <p>Les supervisions réalisées ;</p> <p>La gestion des données transmises par le niveau primaire ;</p> <p>La coordination des activités de formations, de consultations et de chirurgies</p> <p>Les actions menées pour la pérennisation de l'établissement</p>	5	<p>Oui, Le PNSO se chargera de les contacter pour une prise de rendez-vous.</p>

	d'un réseau seu solide...		
Les Directeurs Régionaux de la Santé / Coordonnateurs Terrains	<p>Il s'agira d'évaluer leur contribuer à la mise en œuvre du projet :</p> <p>Les supervisions réalisées ;</p> <p>La gestion des données transmises par le district sanitaire ;</p> <p>La coordination des activités de formations, de consultations et de chirurgies</p> <p>Les actions menées pour la pérennisation de l'établissement d'un réseau seu solide...</p>	5	Oui, Le PNSO se chargera de les contacter pour une prise de rendez-vous.